



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 février 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. BEKHTAOUI

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. François-André ALLAERT	Mme Sylviane FLAMENT
M. Jean ESMONIN	Mme Janine BESSIS	Mme Catherine HERVIEU
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Myriam BERNARD
M. Michel BACHELARD	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MARCHAND	M. François BRIOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Claude PINON	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Rémi DELATTE	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Jacques FOUILLOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE	Mme Nicole MOSSON
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard OBRIOT
M. Bernard RETY	M. Jean PERRIN	M. Paul ROIZOT
M. Gérard LABORIER	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	Mme Christine MASSU	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Paul HESSE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Françoise PETEL	M. Rémi DETANG
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. André GERVAIS	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Philippe CARBONNEL	Mme Hélène ROY	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-Pierre DUBOIS	Mme Christine DURNERIN	
M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI	

Membres absents :

M. Jacques DANIERE	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise MANSAT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Stéphan CLAUDET	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Guy GILLOT
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT
	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER
	M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Fixation des contributions financières des collectivités clientes pour 2008

Les dépenses de collecte des déchets ménagers, ainsi que les charges de traitement à l'usine d'incinération, doivent être réparties entre les différents utilisateurs des services. La participation prévisionnelle due par les collectivités locales clientes est composée de deux éléments :

1. Contribution au service de collecte

Par délibération en date du 18 décembre 1981, modifiée par délibération des 14 décembre 1993 et 15 février 2001, le Conseil de Communauté a arrêté les modalités de répartition des charges de collecte (hors déchetteries et tri sélectif) entre toutes les communes bénéficiaires du service. Ainsi, le calcul prend en compte la population concernée, la distance séparant le garage du concessionnaire de la mairie de la commune, l'utilisation ou non du service de collecte des objets encombrants, le nombre de dessertes hebdomadaires.

Il est précisé que le coefficient de fréquence est majoré de manière à répercuter les coûts supplémentaires d'exploitation engendrés par la mécanisation de la collecte des ordures ménagères sur les communes totalement équipées de conteneurs.

Les montants prévisionnels de cette participation s'établissent pour 2008 à 30 080 €

2. Contribution au service de traitement

Les coûts de traitement pris en compte pour l'année 2008 pour le calcul des contributions des collectivités clientes se composent des éléments suivants :

- dépenses de fonctionnement de l'usine d'incinération (frais de personnel de l'usine et pour partie ceux du service communautaire de l'environnement, eau, électricité, autres consommables, matériels d'entretien, travaux de maintenance des bâtiments des matériels et des installations techniques, assurance, frais de communication, taxes, impôts, intérêts des emprunts de la 1^{ère} mise aux normes ;
- plus l'annuité en capital des emprunts de la 1^{ère} mise aux normes ;
- plus l'annuité (capital + intérêts) d'un emprunt calculé sur 15 ans, représentatif des investissements hors taxes de la seconde mise aux normes, des travaux de réfection des bâtiments et installations consécutifs à la chute d'une grue, et des travaux d'entretien renouvellement de l'installation (pièces mécaniques, électriques, de fonderie) ;
- plus la sixième échéance de l'arrêt des comptes 2002 ;
- moins les subventions amorties sur 15 ans.

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2000, les coûts de traitement sont répartis comme suit :

- 75 % des dépenses représentant les frais fixes, répartis en fonction de la population légale totale résultant du dernier recensement général ou complémentaire publié au journal officiel au 31 décembre de l'année considérée,
- 25 % des dépenses, représentant les frais " variables ", répartis en fonction des quantités de déchets traités.

Il est rappelé que les charges et les produits liés au GTA et au traitement des DASRI, faisant l'objet de budgets annexes, ne sont pas imputés aux collectivités clientes.

Le montant prévisionnel de la participation au coût du traitement s'établit pour 2008 à 876 126 €

Le montant prévisionnel de la participation globale des collectivités clientes pour l'année 2008 (collecte et traitement) s'élève à 906 206 €.

La contribution de chaque collectivité cliente est détaillée au tableau annexé et le montant prévisionnel à verser à la Communauté d'agglomération sera notifié à chaque collectivité.

Vu l'avis favorable de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** le montant des participations prévisionnelles que les collectivités clientes devront verser par acomptes mensuels à la Communauté de l'agglomération dijonnaise au titre de l'élimination des déchets, à compter du 1^{er} janvier 2008, tel qu'il figure aux tableaux annexés, soit :
 - 30 080 € au titre du service de collecte, à encaisser à l'article 758 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, collecte des ordures ménagères,
 - 876 126 € au titre du service de traitement (emprunt compris) à encaisser à l'article 758 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères,
- **de dire** que ces prévisions feront l'objet d'une régularisation sur la base des dépenses réelles arrêtées par la Communauté de l'agglomération dijonnaise en fin d'exercice.

Publié le 11 FEV. 2008
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 FEV. 2008



ETAT DE REPARTITION DES CHARGES COLLECTIVES ET TRAITEMENT POUR LES COMMUNES CLIENTES EN 2008

7 FEV. 2008

de délibération

Justice



COMMUNES	COLLECTE 2008	COLLECTE 2007 BP 2007	%	INCINERATION 2008	INCINERATION 2007	%	TOTAL 2008	RAPPEL 2007	% de population	Tonnage traité	Coût moyen à la tonne traitée	évolution pop / 2007	évolution tonnage / 2007
BROCHON	0	14 426		0	14 502		0,00	28 928,00					
COUCHEY	0	29 564		0	18 417		0,00	47 981,00					
FIXIN	0	13 408		0	11 610		0,00	25 018,00					
GEVREY-CHAMBERTIN	0	94 768		0	50 698		0,00	145 466,00					
Communauté de communes de Gevrey Chambertin	0	152 166	-100,00%	0	95 227	-100,00%	0,00	247 393,00	0	0	Collectivité passée en marché au 1.01.2008		
DAROIS	4 334	6 018		6 077	5 836		10 411,00	11 854,00					
ETAULES	3 460	4 805		3 919	3 820		7 379,00	8 625,00					
PASQUES	3 907	5 425		4 610	4 429		8 517,00	9 854,00					
PRENOIS	4 243	5 891		5 659	5 408		9 902,00	11 299,00					
MESSIGNY-ET-VANTOUX	14 136	19 628		23 043	23 219		37 179,00	42 847,00					
Communauté de communes Forêts Lavières et Suzon	30 080	41 767	-27,98%	43 308	42 712	1,40%	73 388	84 479,00	2 478	1 256	34,48	-	182
ASNIERES-LES-DIJON													
BELLEFOND													
BRETIGNY													
BROGNON													
CLENAY													
FLACEY													
NORGES-LA-VILLE													
ORGEUX													
RUFFEY-LES-ECHIREY													
SAINT-JULIEN													
Cté de communes Val de Norges			-1,28%	101 192	102 509	-1,28%	101 192,00	102 509,00	7 354	1 750	57,82	-	-66
SMICTOM Plaine Dijonnaise	0	0	-1,32%	409 226	414 697	-1,32%	409 226,00	414 697,00	30 172	6 750	60,63	+161 hab	42
Cté de communes de Nuits St Georges	0	0	-17,97%	206 124	251 287	-17,97%	206 124,00	251 287,00	14 656	3 810	54,10	-3007 hab	-71
RIVES DE SAONE Cté de com st. Jean Seurre	0	0	-1,23%	116 276	117 729	-1,23%	116 276,00	117 729,00	8 095	2 280	51,00		-134
TOTAL CONVENTIONS Collectivités clientes	30 080	193 933	-84,49%	876 126	1 024 161	-14,45%	906 206	1 218 094	62 755	15 846	55,29		